Identité des parents	Mère		Père
Nom de famille (Nom qui figure sur l'acte de naissance (appelé aussi nom de naissance ou nom patronymique)	Nom unique ou double nom comp de ses deux parents	osé du nom	Nom unique ou double nom composé du nom de ses deux parents
Prénom (s)			
Date de naissance			
Lieu de naissance			
Domicile			
Déclarons que notre enfant commun :			
Prénom(s):			
Date de naissance :			
Lieu de naissance :			
Domicile :		••••••	
Prend désormais le nom de :			
Nom unique :			
Où			
Double nom :			
Mère À, le Signature	/ / 20	Père À Claye-Signatur	Souilly, le / / 20